

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 À 19 H 00
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202200197 à 202200210 (54 479,63\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 21 avril 2022
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Facture à payer de plus de 5 000\$
 - 8.2 Adoption du règlement #459-22 Code d'éthique et déontologie des employé(e)s
 - 8.3 Ajustement de salaire à l'employé numéro 130-0028
 - 8.4 Ajustement de salaire à l'employé numéro 130-0052
 - 8.5 Ajustement de salaire à l'employé numéro 610-0054
 - 8.6 Montée Papineau – Changement de directives
 - 8.7 Chambre de commerce – Représentant 2022
 - 8.8 Embauche d'étudiant(e)s – Camp de jour et travaux publics
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du service incendie
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.4 Demande de réduction de vitesse sur le chemin des Cascades, le chemin Malo et la montée St-François
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Demande de dérogation mineure – 227, rue Principale
- 11. Développement économique**
 - 11.1 Autorisation – Appels d'offres pour la vente du lot 4 852 716 afin d'y établir un développement
- 12. Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 5 à 7 des bénévoles
 - 12.2 Camp de jour – Activité Éducazoo
- 13. Transport et voirie**
- 14. Culture et patrimoine**
- 15. Nouveaux items**

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 2 mai 2022 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	Ann-Marielle Tinkler

Absence motivée : Micheline Cloutier, Mairesse

Formant quorum sous la présidence du Maire-suppléant, Nil Béland.

Assiste également à la séance Madame Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire-suppléant, Nil Béland souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-096

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-097

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-098

Chèques : Journal des déboursés – 202200166 à 202200210

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois d'avril totalisant la somme de **54 479,63\$** portant les numéros de déboursés **202200166 à 202200210** soit adopté.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, la Greffière-trésorière adjointe atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Greffière-trésorière adjointe

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'avril 2022 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions

Début : 19 h 12

Fin : 19 h 34

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-099

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soit payé les factures suivantes :

a)	Municipalité de Lochaber Canton	6 496,62\$
b)	Excavation Amyot	28 428,72\$
c)	Pelle O'Max	18 069,92\$

QUE ce conseil autorise la Directrice générale et Greffière-trésorière adjointe à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-100

Adoption du règlement #459-22 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1) crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU que la municipalité a adopté le Règlement n°401-12 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »;

ATTENDU que la municipalité a adopté le Règlement n°426-16 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n°401-12 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

ATTENDU que la municipalité a adopté le Règlement n°443-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n°426-16 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

ATTENDU que suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018 chapitre 8), la municipalité doit modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d'une séance du conseil tenue le 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du présent règlement, mention a été faite de l'objet de celui-ci, de sa portée, de son coût et, s'il y a lieu, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 459-22 concernant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux comme s'il était tout au long reproduit.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-101

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)

Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution #2022-04-082 conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du conseil municipal

« **RÉSOLUTION 2022-04-082**

Ajustement du salaire de l'employé numéro 130-0028

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 et du 15 mars 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE l'employé numéro 130-0028 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 4, échelon 2.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 4 Contre : 2

Adoptée à la majorité. »

Le vote est de nouveau demandé sur cette proposition.

Le vote est demandé : Pour : 4 Contre : 1

La majorité des élu(e)s votent pour le maintien de cette décision. Par conséquent la proposition initiale est maintenue à la majorité des conseiller(ère)s.

Adoptée à la majorité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-102

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)

Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution #2022-04-084 conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du conseil municipal

« **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-084**

Ajustement du salaire de l'employé numéro 130-0052

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 et du 15 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une contre-offre a été proposée par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler ;

Il est proposé par Madame la conseiller Ann-Marielle Tinkler

QUE l'employé numéro 130-0052 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 6, échelon 6.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 2

Adoptée à la majorité. »

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 1

La majorité des élu(e)s votent pour le maintien de cette décision. Par conséquent la proposition initiale est maintenue à la majorité des conseiller(ère)s.

Adoptée à la majorité.

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-103

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)

Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution #2022-04-086 conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du conseil municipal

« **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-086**

Ajustement du salaire de l'employé numéro 610-0054

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une contre-offre a été proposée par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler ;

Il est proposé par Madame Ann-Marielle Tinkler

QUE l'employé numéro 610-0054 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 6, échelon 7.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 2

Adoptée à la majorité. »

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 1

La majorité des élu(e)s votent pour le maintien de cette décision. Par conséquent la proposition initiale est maintenue à la majorité des conseiller(ère)s.

Adoptée à la majorité.

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-104

Montée Papineau – changements de directives

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction des services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire de la Montée Papineau dans le cadre du chantier sous la gestion du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la firme QDI en date du 5 avril 2022, sur les modifications à apporter aux plans concernant ces dits services;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts relatifs à ces dits travaux décrits par la firme EXP en date du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des modifications aux plans relativement à ces dits services;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise ces dites modifications aux plans concernant les services d'aqueduc et d'égout sanitaire en considération de l'estimation des coûts de ces dits travaux;

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-105

Chambre de commerce – Représentant 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la municipalité débourse **225\$** + taxes pour un(1) an afin d'inscrire la Municipalité de Plaisance à la Chambre de commerce pour l'année 2022;

QUE Monsieur Nil Béland, conseiller, soit nommé représentant de la Municipalité de Plaisance.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-106

Embauche d'étudiant(e)s – Camp de jour

CONSIDÉRANT le besoin au camp de jour d'avoir au moins deux étudiants l'été pour l'animation du camp de jour ;

CONSIDÉRANT que des subventions sont disponibles par les paliers gouvernementaux pour l'embauche d'étudiant(e)s;

CONSIDÉRANT les offres d'emploi parue dans le « Ouvre-moi la porte » et sur le site web et Facebook de la municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil embauche de Rebecca Legault Cusson au poste d'animatrice du camp de jour pendant 8 semaines pour 40h/semaine au salaire prévue à la grille salariale;

QUE ce conseil embauche Mégane Leduc au poste d'animatrice du camp de jour pendant 8 semaines pour 40h/semaine au salaire prévue à la grille salariale;

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations d'avril 2022.

9.2

Tableaux des tonnages de mars 2022 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages de mars 2022 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapports de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de mars 2022 ont été déposés au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-107

Demande de réduction de vitesse sur le chemin des Cascades, le chemin Malo et la montée St-François

CONSIDÉRANT la circulation rapide sur ces routes;

CONSIDÉRANT qu'il en dépend de la sécurité des usagers de la route et des citoyens qui y habitent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil demande à l'équipe des travaux publics d'installer des panneaux de limite de vitesse de 50 km/h sur l'ensemble des chemins Cascades, Malo et St-François;

QUE des panneaux « *Nouvelles signalisations* » soient installés afin d'aviser les utilisateurs de la route de la nouvelle limite vitesse.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations d'avril 2022.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-108

Demande de dérogation mineure, 227, rue Principale

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal commercial situé sur le lot 4 853 508, dont la marge de recul avant du côté de la rue St-Isidore n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant projeté est de 3,30 mètres, alors que selon le règlement de zonage URB 99-05, à la sous-section 8.1.1 *Marges de recul minimales*, à l'intérieur de la zone commerciale, la marge de recul avant minimale est de 6,00 mètres, donc une dérogation de 2,70 mètres;

CONSIDÉRANT que ce projet d'agrandissement constitue un bénéfice au niveau de l'aspect visuel puisque que celui-ci est relié à la démolition d'un bâtiment accessoire existant, soit un entrepôt dont la structure est en forme de dôme, et le retrait d'un abri et d'un conteneur pour l'entreposage des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'advenant un prolongement de la rue Vanier vers l'ouest, le demandeur devra procéder au réaménagement du stationnement situé à l'est de la rue St-Isidore, desservant le bâtiment principal commercial, sis au 229, rue Principale; appartenant au dit demandeur, de sorte qu'il n'y a pas d'occupation à l'intérieur de l'emprise de la rue St-Isidore, cela pour des raisons de sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise cette demande de dérogation mineure.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-109

Autorisation – Appels d'offres pour la vente du lot 4 852 716 afin d'y établir un développement

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire aller en appel d'offres pour la vente du lot 4 852 716 pour y établir un développement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate l'administration municipale à envoyer les documents d'appels d'offres pour la vente du lot 4 852 716 afin d'y établir un développement;

Note : Monsieur Nil Béland, Maire suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

5 à 7 des bénévoles

Le Maire-suppléant, Monsieur Nil Béland, invite les citoyens bénévoles à participer au 5 à 7 des bénévoles mardi le 17 mai 2022 à la salle municipale. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la coordonnatrice des loisirs et de la culture, Madame Natasha Piché.

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-110

Camp de jour – Activité Éducazoo

CONSIDÉRANT la planification des activités du camp de jour;

CONSIDÉRANT que l'équipe d'Éducazoo offre des thématiques amusantes et intéressantes pour les enfants;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Éducazoo en date du 29 mars 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil accepte l'option B de l'offre envoyée soit 4 visites thématiques de 1h30 pour la somme de 1 660 \$ + taxes.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions

Début : 19 h 51

Fin : 20 h 03

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-111

Levée de la séance à 20 h 03

Il est proposé par Madame Ann-Marielle Tinkler

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Nil Béland, Maire-suppléant de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 2 mai 2022.

Nil Béland
Maire-suppléant

Anick Tourangeau
Directrice générale et Greffière-trésorière
adjointe